

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Article 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® auprès des clients professionnels, quelque soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, et concernent les services suivants :

Les formations bureautiques (Excel, Access, Word, Powerpoint, LibreOffice Calc, Google Sheets, Google Drive, Google Forms),
les développements d'applications informatiques simples (sous Excel, Access, Word, Powerpoint...),
le consulting et l'analyse (Audit, coaching, conseils...),
la mise en place d'outils de communication (événementielles, créations de supports numériques et print, mise en place d'une stratégie de communication globale et /ou interne),
le support technique

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Conformément à la réglementation en vigueur, PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

Article 2 - Commandes

2.1 Vente de prestations

Les ventes de prestations ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis et acceptation explicite du client par l'ajout sur le devis de sa signature, la date de signature, et de la mention "Bon pour accord le" ainsi que du paiement de l'acompte demandé le cas échéant. Le devis devra être retourné au Prestataire par mail au format pdf.

2.2 Modification de commandes

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, 20 jours ouvrés au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le Client d'un nouveau devis spécifique et ajustement éventuel du prix.

2.3 Annulation de commandes

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle®, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article " Conditions de règlement-Délais de règlement " des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Article 3 - Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® et accepté par le Client, comme indiqué à l'article « Commandes » ci-dessus. Les tarifs sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils seront majorés du taux de TVA applicable précisé sur le devis.

Une facture est établie par PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® et remise au Client lors de chaque fourniture de services.

En cas d'acompte versé par le client et après réception de celui-ci, PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® établie une facture d'acompte. Le solde à payer fera l'objet d'une facture de solde lors de la livraison.

Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude seront communiqués au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du client.

Article 4 - Conditions de règlement

4.1 Délai de règlement

Un acompte correspondant à 20% du prix total des prestations de services commandées peut être exigé lors de la passation de la commande.

En cas de demande de paiement d'un acompte, le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture desdites prestations ou dans un délai maximum de 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Si aucun acompte n'est exigé sur le devis, le prix est payable au comptant, au jour de la fourniture desdites prestations ou dans un délai maximum de 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

Aucun escompte ne sera pratiqué par PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente ou sur la facture émise par PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle®.

4.2 Mode de règlement

Le mode de règlement précisé sur le devis devra être respecté par le Client.

Le règlement pourra être effectué par le Client soit par virement bancaire, soit par chèque.

4.3 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de l'intérêt légal en vigueur (3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur = 3 x 0,87%) du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® se réserve en outre le droit de suspendre et/ou d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le Client de suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

4.4 Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des prestations de services commandées ou non-conformité des prestations à la commande, d'une part, et les sommes par le Client au Prestataire au titre de l'achat des prestations, d'autre part.

Article 5 - Modalités de fourniture des prestations

Les prestations de services demandées par le Client seront fournies dans un délai fixé d'un commun accord avec le client selon un échéancier prévisionnel des principales phases du projet ainsi que de la réactivité des échanges nécessaires au bon avancement du projet. Le commencement de la réalisation du projet est fixé à 4 jours à compter de la réception par PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® du devis correspondant dûment signé, daté et accompagné de l'acompte exigible le cas échéant.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des prestations. En cas de retard supérieur à 3 mois, le Client pourra demander la résolution de la vente. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle®.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

Les services seront fournis au Client et les outils (fichiers Excel) seront soit livrés à distance (email/WeTransfer), soit installés sur l'ordinateur ou le serveur informatique du Client. L'installation se fera par le Prestataire soit physiquement chez le Client, soit à distance via le logiciel de contrôle à distance TeamViewer.

Le Client devra indiquer par écrit le(s) lieu(x) de fourniture des services au Prestataire lors de l'acceptation du devis.

5.1 Modification de la localisation

La fourniture des prestations de service pourra avoir lieu en tout autre lieu désigné par le Client, sous réserve d'une demande écrite, aux frais exclusifs de ce dernier.

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle®, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de 10 jours (cachet de la poste faisant foi) à compter de la fourniture des prestations et de la réception de celles-ci pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle®, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

Article 6 - Assistance technique

Une assistance technique à distance pourra être proposée par PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® au Client selon un forfait annuel, sous forme d'abonnement annuel. L'abonnement n'est pas tacitement reconduit.

Le tarif lié à ce service sera communiqué au client sur demande.

Cet abonnement annuel prend effet dès la livraison effectuée, et ceci pour une durée d'une année.

PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® enverra une proposition de renouvellement du dit abonnement au Client peu avant la date d'échéance de celui-ci.

Faute de réponse écrite de la part du Client avant la date d'échéance de l'abonnement, PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® considérera que le Client ne désirera plus bénéficier de ce service et par conséquent ne l'assurera plus.

Il est expressément entendu entre le Prestataire et le Client que l'assistance technique à distance proposée a pour objet d'apporter par le Prestataire une aide exclusivement liée à des difficultés de saisie ou de méthode d'utilisation rencontrées par les utilisateurs des fichiers Excel livrés, ou d'effectuer des corrections nécessaires en cas de dysfonctionnement de certaines fonctionnalités attendues.

En cas de nécessité, une assistance technique sur site peut être proposée sur devis (évaluation du temps / frais de déplacement). L'abonnement annuel précité ci-dessus ne comprend pas ce service sur site.

Article 7 - Responsabilité du prestataire - Garantie

PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des prestations et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elles étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client, pendant une durée de « 10 jours » à compter de leur fourniture au Client.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle®, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur découverte. PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, les services jugés défectueux. La garantie du Prestataire est limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des prestations.

Article 8 - Droit de propriété intellectuelle

PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, formules, programmations, macros, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction, copie ou exploitation desdites études, dessins, modèles, formules, programmations, macros, prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Article 9 - Langue du contrat - Droit applicable - Litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de GAP.

Article 10 - Force majeure

La responsabilité de PEPS Outils de Gestion & Formation Professionnelle® ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 11 - Acceptation du client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client dès la signature du devis, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.